



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-242320034-20121010-20121017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2012

Délibération n° 2012/10/17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2012

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
48	48	37

DATE DE LA CONVOCATION

25 septembre 2012

L'an deux mille douze, le 10 octobre, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la commune d'Auriat sur la convocation en date du 25 septembre 2012, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM SIMON-CHAUTEMPS, JOUHAUD, RIGAUD, CHAPUT, ARTHUR, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, ROYERE Joël, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, PAMIES, COUSSEIROUX, RABETEAU, CADROT, MEYER, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, MERLYNCK, LEFAURE, LABORDE, TIXIER, PATEYRON J.Louis

Mmes SPRINGER, BATTISTON, JOUANNETAUD, SALADIN, CHENEVEZ, PATEYRON, BATTUT, LECLERC

Suppléants : ALABAY, CHEZEAUD, TRICARD, PICOURET

Suppléantes :

Excusés : Mmes CHAUVAT POUGET, CAPS, COULAUD, COUSSEIROUX
MM BOUEYRE, COULON, PEROT, LAKROUF, PETIT-COULAUD

Objet : modification du plan de financement relatif à l'implantation de points visio-accueil à Bourganeuf et à Royère de Vassivière, dans le cadre du contrat départemental « + de services au public »

Vu le contrat départemental « + de services au public » signé entre l'Etat, le Conseil régional, le Conseil général de la Creuse, les collectivités bénéficiaires et les services partenaires

Vu la délibération n°2012/03/07 du Conseil communautaire en date du 21 mars 2012, approuvant l'implantation de points visio-accueil à Bourganeuf et à Royère de Vassivière, ainsi que le plan de financement prévisionnel des équipements.

Le Président rappelle que la CAF, la CPAM, la CARSAT, la MSA et le Pôle Emploi sont les partenaires du dispositif, selon les jours et horaires d'ouverture suivants :

- sur rendez-vous : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00 pour CARSAT, MSA et Pôle Emploi ;
- en accès libre : les mardis et jeudis matins de 9 h 00 à 12 h 00 pour la CAF et la CPAM.

Le Président rappelle le plan de financement initial validé par le Conseil communautaire le 21 mars 2012 :

Dépenses (en € HT)	Recettes	
Acquisition de deux dispositifs visio-accueil (matériel et logiciel) + imprimante + 1 ^{er} achat de consommables 5 200,00 €	Etat (FNADT) -50 %	2 600,00 €
	Conseil général de la Creuse – 25 %	1 300,00 €
	Communauté de communes – 25 %	1 300,00 €
Total dépenses	5 200,00 €	Total recettes 5 200,00 €

Depuis la délibération du 21 mars 2012, le Président informe le Conseil de plusieurs évolutions engendrant une modification du plan de financement :

- Les taux d'intervention de l'Etat sont distincts pour Bourganeuf et Royère de Vassivière : en effet, le visio-accueil de Bourganeuf s'inscrit dans une démarche de RSP (Relais de Services au Public) portée par la Commune de Bourganeuf, et, à ce titre, l'Etat apporte un financement plus important sur le coût du visio-accueil, soit 80 % du montant HT contre 50 % pour les sites hors RSP (cas de Royère de Vassivière).
- Le Conseil général apporte son financement sur les visio-accueil, hors démarche de RSP. Son aide d'un montant forfaitaire de 650 € ne porte donc que sur le projet de Royère de Vassivière.
- Une consultation de prestataires a été lancée, permettant de préciser les coûts.

Considérant ces éléments, le Président indique au Conseil communautaire qu'il y a lieu de présenter désormais deux plans de financements distincts par site afin de solliciter les crédits correspondants (Etat et/ou Conseil général).

Plan de financement prévisionnel pour le visio-accueil à Bourganeuf (implanté maison des associations) :

Dépenses (en € HT)	Recettes	
Fourniture et installation visio-accueil site de Bourganeuf 2 379,50 €	Etat – FNADT (80%)	1 903,60 €
	Communauté de communes (20%)	475,90 €
Total dépenses	2 379,50 €	Total recettes 2 379,50 €

Plan de financement prévisionnel pour le visio-accueil à Royère de Vassivière (implanté en mairie) :

Dépenses (en € HT)	Recettes	
Fourniture et installation visio-accueil site de Royère de Vassivière 2 379,50 €	Etat – FNADT (50%)	1 189,75 €
	Conseil général forfait (soit 27,32%)	650,00 €
	Communauté de communes (22,68%)	539,75 €
Total dépenses	2 379,50 €	Total recettes 2 379,50 €

Les deux sites, après installation du matériel et formation à l'utilisation, devraient être opérationnels pour début décembre 2012 au plus tard.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve les plans de financement distincts pour l'installation de deux points visio-accueil à Bourgneuf et à Royère de Vassivière.
- Autorise le Président à solliciter les financements nécessaires auprès de l'Etat et du Conseil général de la Creuse pour l'installation de ces deux points visio-accueil.
- Autorise le Président à engager les crédits nécessaires à l'opération.
- Autorise le Président à signer tout autre document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourgneuf, le 11 octobre 2012
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD